



22 Janvier 2025



N A O

**DES REVENDICATIONS
A LA HAUTEUR
DE VOS ATTENTES**

Des propositions de la **Direction** inacceptables...

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) représentent un moment clé pour défendre les droits des salariés et porter haut leurs attentes. Cette année encore, la CGT s'est engagée à écouter et recueillir vos priorités lors de nombreuses tournées de service et par le biais d'un questionnaire dédié. Cela nous a permis de bâtir des revendications qui répondent réellement à vos besoins.

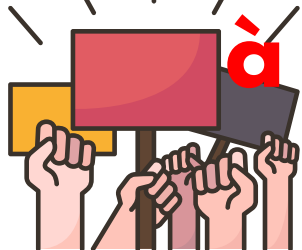
Vos préoccupations et attentes, en particulier sur les questions salariales, ont été au cœur de nos discussions. Alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, il est essentiel que nos efforts soient reconnus et que nos salaires permettent de vivre dignement. Nous exigeons des avancées concrètes et ambitieuses pour améliorer les conditions de travail, préserver notre pouvoir d'achat et garantir l'équité au sein de notre entreprise.

**Encore une fois, les propositions de l'employeur
ne sont pas à la hauteur**

1.2% sur le salaire de fonction + prime de vacance + 13eme mois + prime d'expérience, sans oublier le plancher d'augmentation inexistant ce qui pénalise encore une fois les plus bas salaires.

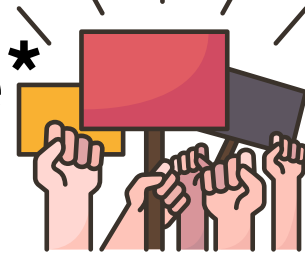
Tout simplement écoeurant

La CGT appelle tous les salariés



à se mettre en grève*

le 28 janvier.



*grève de 1h à la journée

Pour rappel nous revendiquons entre autre...

- Le passage à 28h/semaine pour les CRCs et 31h30/semaine pour les autres services.
- Une augmentation générale pour tous de 8% (basé sur la perte cumulée du pouvoir d'achat depuis la mise en place du MSG).
- Le passage de l'indemnité de télétravail de 2€90 à 5€ par jours.
- L'augmentation du forfait de télétravail flexible annuel et le report d'un mois sur l'autre des jours de télétravail non utilisés.
- Suppression du cotât de temps partiel par service fixé actuellement à 10%.
- La suppression de l'amplitude horaire jusqu'à 20h00 dans les CRCs, amplitude qui n'a jamais démontré ni sa nécessité ni son efficience.
- Droit de prendre des congés isolés le samedi et en garantir un nombre minimum par an si le salarié le demande.

Retrouvez l'ensemble de nos revendications dans notre courrier adressé à l'employeur accessible via ce QR code ou sur demande auprès de vos représentants



Ensemble, faisons la différence !

La CGT reste à vos côtés pour porter vos revendications avec force et détermination. Mais rappelez vous : notre force dépend de notre unité et de notre mobilisation. Plus nous serons nombreux à soutenir ces revendications, plus nous aurons de poids face à la Direction.

Prochaines dates de rencontre avec l'employeur 29 Janvier et 5 février.